

autres, & savoient fort bien se servir de leurs arcs, de leurs flèches, & de leurs dards, & autres sortes d'armes, & paroïssent extrêmement hardis & courageux dans les combats, comme il paroît par leurs histoires.

Mais à présent ils sont devenus sans cœur, en sorte qu'ils tressaillent de peur lors qu'ils entendent tirer un mousquet; ce qui vient de ce qu'ils sont défarmez & oprimez par les Espagnols, qui les font mêmes trembler par un regard ou par une grimace; de sorte qu'il n'y a aucun lieu de les appréhender en l'état qu'ils sont aujourd'hui.

L'on ne doit non plus craindre les Espagnols, qui dans toute la vaste étendue des États de Guatimala, ne sauroient faire une levée de cinq mille hommes qui soient propres à la guerre.

Ils ne sauroient non plus défendre tant de passages & tant d'entrées qu'il y a en divers endroits de ce pays-là, qui d'autant plus qu'il est grand, il est d'autant plus aisé à conquérir, parce que pendant que l'Espagnol sera occupé dans un endroit, son pays pourra être attaqué, & même enlevé en d'autres lieux par les mêmes étrangers.

Leurs esclaves mêmes se liguèrent contre eux en cette occasion, afin d'être mis en liberté: & enfin les Crioles qu'ils maltraitent aussi extrêmement, se réjouiront de pouvoir s'affranchir de leur tyrannie, & aimeront beaucoup mieux vivre en liberté sous un peuple étranger, que d'être plus long-tems oprimez par ceux de leur propre Nation.

La condition des Indiens de ce pays-là est si misérable, que, quoi que les Rois d'Es-

pagne

pagne n'ayent jamais voulu consentir à les rendre Esclaves, comme ils en ont été souvent sollicités, néanmoins leur vic est aussi misérable que celle des Esclaves.

Car j'en ai connu quelques-uns qui après être revenus du service des Espagnols, dont ils n'avoient reçu pour tout salaire que des coups & des blessures, venoient se mettre au lit, résolu de mourir plutôt que de mener plus long-tems une vie si pleine de misères, & refusoient tous les alimens que leurs femmes leur presentoient, aimant mieux se laisser mourir de faim, que de mener une vie si malheureuse.

Il est vrai qu'il y en a eu quelques-uns qui par mes exhortations se sont laissé persuader de vivre, plutôt que de se faire mourir eux-mêmes; mais il y en a eu aussi d'autres qui ont rejeté toutes sortes de remontrances, & se sont fait mourir ainsi misérablement.



## CHAPITRE VII.

*De la méthode que les Espagnols observent à l'égard du service qu'ils tirent des Indiens, & quelle est leur conduite envers eux.*

Les Espagnols qui demeurent en ce pays-là, & particulièrement les Fermiers de la vallée de Mixco, Pinola, Petapa, Amatitlan & ceux de Sacatepeques, ont représenté que

F 2

tout

tout leur commerce & leur labour tendant au bien de l'Etat, & n'y ayant pas assez d'Espagnols pour faire tous les ouvrages qui sont nécessaires dans un si grand païs, tous n'ayant pas aussi les moyens d'acheter des Esclaves & des Nègres, qu'ils avoient besoin nécessairement du service des Indiens en leur donnant un salaire raisonnable.

C'est pourquoi il fut ordonné qu'on partageroit un certain nombre de labourers Indiens, tous les Lundis ou les Dimanches l'après-dînée, qui seroient distribués entre les Espagnols selon la qualité de leurs Fermes, ou de leurs emplois; soit pour travailler à la culture de leurs terres, soit pour conduire leur mulers, & les aider en ce que chacun peut en avoir besoin en sa vacation.

De sorte qu'en chaque ressort ou détroit il y a un Officier pour cela, qu'ils appellent *Inez Repartidor*, qui selon la liste qu'il a des maisons & des fermes des Espagnols, est obligé de leur fournir un certain nombre d'Indiens toutes les semaines.

Ce qui sert d'un moyen commode au Président de Guatimala, & aux autres Juges pour avancer leurs domestiques, à qui ils donnent ordinairement ces charges-là.

Ils nommerent le Village ou le lieu où ils se doivent assembler le Dimanche ou le Lundi, où ils se trouvent avec tous les Espagnols de ce ressort.

Les Indiens des Villages doivent aussi de leur côté tenir tout prêts le nombre des gens de travail qu'ils sont obligés de fournir chaque semaine par l'ordre de la Cour de Guatimala, qui sont conduits au lieu de l'Assemblée

blée générale par un Officier Indien de leur même Village.

Et lors qu'ils sont arrivés en ce lieu-là avec tous leurs outils pour travailler, comme bêches, pèles, pioches & haches, & des vivres pour se nourrir une semaine, qui sont pour l'ordinaire des gâteaux secs de mahis, des boudins, des frixolles ou des faveols, un peu de chile ou de poivre long, & quelques morceaux de viande froide pour un jour ou deux, avec leur lit sur leur dos, qui n'est autre chose qu'une mante de grosse laine, qu'ils envelopent autour d'eux pour se coucher sur la terre, puis on les renferme dans la Maison de Ville en donnant à l'un quelques coups de bâton, & aux autres des soufflets ou des coups de pied, s'ils ne veulent pas entrer.

Après qu'on les a tous rassemblés, & que la Maison de Ville en est remplie, le *Inez Repartidor* ou l'Officier appelle les Espagnols selon l'ordre de sa liste, & à même tems autant d'Indiens que la Cour lui a ordonné.

Il y en a quelques-uns qui en doivent avoir trois ou quatre, d'autres quinze ou vingt, selon leur vacation & le travail qu'ils ont à faire.

En cette maniere il distribue à chacun des Espagnols les Indiens qu'il doit avoir jusqu'à ce qu'il n'en reste plus à distribuer.

Ce partage étant fait, les Espagnols prennent une mante ou un outil à chacun de leurs Indiens pour leur servir de gage, de peur qu'ils ne s'enfuient, & donnent à l'Officier qui a fait ce partage-là pour ses droits, une demi réale de 5. sols pour chaque Indien,

ce qui lui vaut beaucoup par an : car il y a des Officiers qui auront trois ou quatre cens Indiens à distribuer chaque semaine.

Si un Espagnol vient à se plaindre que quelqu'un de ses Indiens s'est échapé, & ne l'a pas servi toute la semaine entiere, on le fera chercher jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé, & puis on l'attachera par les bras à un poteau dans la place du marché, où il sera fustigé publiquement sur le dos.

Mais si un pauvre Indien se plaint que les Espagnols l'ont trompé, & lui ont dérobé sa pelle, sa hache, son pic, sa manre, ou ses gages, l'on ne fera aucune justice de l'Espagnol qui aura volé ou trompé le pauvre Indien, quoi que l'équité veuille que l'on rende également la justice aux uns & aux autres.

En cette maniere on vend les Indiens chaque semaine comme des Esclaves pour deux sols six deniers chacun, sans qu'on leur permette le soir d'aller voir leurs femmes, quoi que leur ouvrage ne soit pas à mille pas du Village où ils demeurent; mais il y en a d'autres qu'on mène à trois & quatre lieuës au delà, & n'oseroient s'en retourner, que le Samedi au soir, après avoir exécuté tout ce qu'il aura plû à leur Maître de leur commander.

Les gages qu'on leur donne, sont tels qu'à grande peine les peuvent-ils nourrir; car pour tout salaire ils n'ont pas cinq sols par jour, n'ayant que vingt-cinq sols par semaine en tout.

Cet ordre s'observe dans la ville de Guatimala, & dans les Villages des Espagnols, où l'on donne à chaque maison les Indiens dont elle

elle a besoin, pour apporter de l'eau ou du bois, & les autres choses nécessaires, & pour cet effet les Villages voisins sont obligez de leur fournir des Indiens, comme j'ai déjà dit ci-dessus.

Il n'y a point de bon Chrétien qui ne fut touché de douleur, de voir comme ces pauvres miserables sont mal-traitez par certains Espagnols pendant la semaine qu'ils sont à leur service.

Il y en a qui vont abuser de leurs femmes, lors que leurs pauvres maris sont occupez à labourer la terre; d'autres qui leur donnent le foïet, parce qu'ils leur semblent trop paresseux à travailler, ou qui leur donnent des coups d'épée, ou leur cassent la tête pour s'être voulu excuser contre leurs reproches, ou leur dérobent leurs outils, ou les privent d'une partie ou du total de leurs gages, en disant qu'ils payent une demi réale pour le service qu'ils leur doivent rendre, & néanmoins qu'ils n'ont pas fait leur ouvrage.

J'en connoissois quelques-uns qui avoient accoutumé, lors qu'ils avoient semé leur froment, & qu'ils n'avoient presque plus affaire des Indiens, de retenir chez eux tous ceux qui leur avoient été donnez pour leur ferme, & sachant bien l'affection que ces pauvres gens avoient de retourner en leur famille, après leur avoir fait couper du bois le Lundi & le Mardi, leur demandoient le Mercredi ce qu'ils vouloient leur donner pour les laisser aller, & ainsi en exigeoient des uns une réale, & des autres deux ou trois; de sorte qu'ils se faisoient non seulement

ment fournir de bois pour leur maison, mais ils en tiroient aussi assez d'argent pour acheter de la viande & du chocolat pendant 15. jours, vivant de la sorte oisivement aux dépens de ces pauvres Indiens.

Il y en a d'autres aussi qui les loient à leurs voisins qui en ont affaire pour cette semaine, pour une réale chacun; mais qu'ils sont bien assurez de déduire sur leurs gages.

Ils sont aussi assujettis à une servitude pareille à celle là dans tous les Villages, où tous les voyageurs qui passent par-là, peuvent demander au prochain Village tous les Indiens dont ils ont besoin pour conduire leurs mulets, & porter leurs hardes, & à la fin du voyage leur font une querelle d'Allemand, & les renvoient la plupart du tems avec des coups pour toute récompense.

Ils sont porter à ces pauvres miserables, un jour ou deux sur le dos des malles qui pesent cent livres, en les attachant avec des cordes de chaque côté à la ceinture, & passant sur le front une large courroye de cuir attachée à la malle, qui fait que toute la pesanteur de ce fardeau tombe sur leur front au dessus des sourcils, qu'ils ont la plupart du tems tellement marqué, qu'il sont aisez à distinguer des autres habitans dans les Villages, parce qu'aussi cette ceinture de cuir leur mange tout le poil, & les rend chauves sur le devant de la tête.

En cette maniere ce pauvre peuple tâche de gagner sa vie parmi les Espagnols; mais c'est avec tant de douleur & d'angoisse, que bien souvent ils implorant la justice divine  
pour

pour les mettre en liberté, & n'ont point d'autre consolation que celle que leur donnent les Prêtres, de souffrir tout cela pour l'amour de Dieu, & pour le bien de l'Etat.

Et quoi que ceux qui les commandent, les fassent travailler & marcher en toutes saisons, soit qu'il fasse chaud, soit qu'il fasse froid, dans les plaines ou dans les montagnes, dans les beaux ou mauvais chemins, leurs habits ne servent qu'à couvrir leur nudité, & bien souvent ils sont si déchirez qu'ils ne couvrent pas la moitié de leur corps.

## CHAPITRE VIII.

*Des habits des Indiens, de leurs logemens, de leurs ouvrages, de leurs occupations domestiques, de leur police, de leurs mariages, &c.*

**L**Eurs habits ordinaires ne sont autre chose qu'une paire de calçons de laine ou de toile qui descendent jusqu'aux genoux, marchant nuds pieds la plupart du tems, si ce n'est quelqu'un qui portent des sandales de cuir dans leurs voyages pour se conserver les pieds ou quelques paires de chausses sans pourpoint qu'une chemise fort courte avec une mante de laine ou de toile par dessus, qu'on nomme *Ajate*, qui est nouée sur une épaule, & pend presque jusqu'à terre de l'autre côté, & un même chapeau de quinze ou vingt sols, qui  
Tom. III, G prend